

# Séance du 19 Décembre 1943.

## Contrats de l'eau

L'an mil neuf cent quarante-trois, à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roges de Lassus, maire.

Étaient présents : M. M. Bouche, M. Arrigot adjoints, M<sup>me</sup> Salles, M. M. Castet, Laderé, Vallat, Puyssigues, Sonars, Blanchard, Beyret, Giraudon, Dorbessan, Biralent.

Absents : Eychenne, Seithan, Labayle, Bondoumet (P. P.).

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat pour la concession de l'alimentation en eau de la Ville passé avec M. Henri Sabat, à la date du 29 Décembre 1933 modifié par avenant de convention le 9 Avril 1935 arrive à expiration le 31 Décembre 1943.

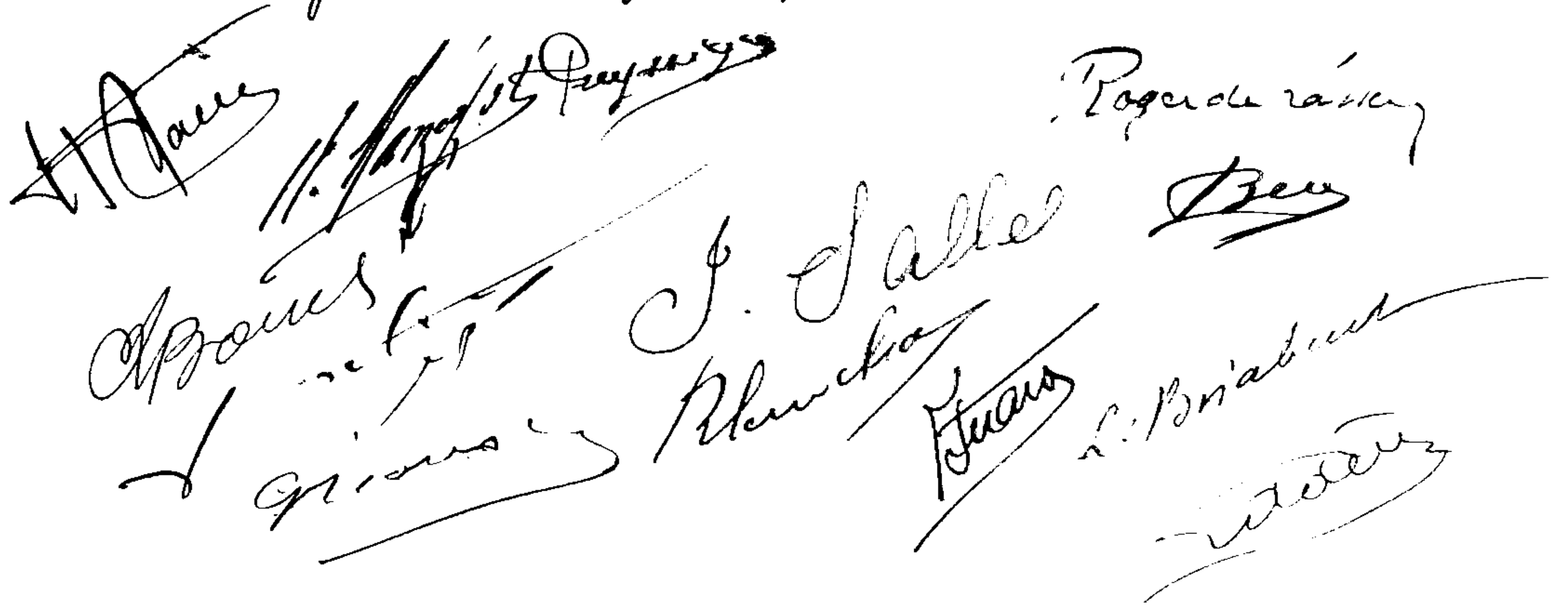
Il demande au Conseil Municipal d'accepter ce nouveau contrat aux mêmes conditions que l'ancien, à l'exception des articles 17 et 19, pour une durée d'un an.

Ce contrat se renouvellera par tacite reconduction pour 1943, sauf préavis de six mois notifié par lettre recommandée huit jours avant le commencement de la période semestrielle, par l'une ou l'autre des deux parties.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition de M. le Maire, ainsi que le texte de ce nouveau contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 10.

Vu et approuvé,  
M<sup>e</sup> Gaudens, le 6/1/1944  
Le 1<sup>er</sup> Préfet: Dautresme


  
 Roges de Lassus  
 J. Salles  
 Blanchard  
 Puyssigues  
 L. Briatou